

Conseil Municipal

Mardi 30 Mai – 20h30

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. SERIN Monique. MUNOZ Renée. GOS Daniel. CATHARY Michèle. LABAUD Jacques. BANON Jean Michel. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMANUELLI Arlette.

Absents excusés : DEGRUTTOLA Ghislain.

Procurations : ESTALRICH Cécile à LAFFONT Didier - HAFNER Yves à LAFFONT Frédéric.

Autorisations à ester en justice avocat

Dans le cadre des procédures devant le Tribunal, l'avocat de la commune sollicite une autorisation à ester en justice Elle concerne donc les affaires Vacances de l'Ours, Loyers impayés.

1 Abstention

Transfert de compétences en matière d'enseignement - Demande de participation aux charges de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire rappelle les règles de la répartition des charges de fonctionnement des écoles entre les communes. Lorsque la commune de résidence ne possède pas d'école, les familles ont le choix de la commune d'accueil pour scolariser leurs enfants. A ce titre, la participation de la commune de résidence aux frais de scolarité est obligatoire et est calculée selon les critères définis à l'article L212-8 du Code de l'Education. Monsieur le Maire propose de fixer la participation à 1 000 euros par enfant, pour l'année scolaire 2016/2017 comme les années précédentes.

Voté à l'unanimité

CCPO - Convention Mandat travaux de voirie 2018

Depuis, la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie par arrêté Préfectoral dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la CCPO a proposé aux Communes membres d'exercer par convention de mandat la Maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations de voirie. Plusieurs communes dont Montferrier ont souhaité être accompagnés par la CCPO par convention de mandat pour leurs travaux de voirie – Programme 2017. La signature de la convention de mandat 2018 n'engage pas la commune à réaliser des travaux ultérieurement ni à être accompagnée par la Communauté des Communes si elle ne le souhaite pas. Elle permet seulement de pouvoir lancer un marché maîtrise d'œuvre.

Voté à l'unanimité

SDE 09 – Modifications statuts

Le Syndicat Départemental d'Energies d'Ariège réuni le 7 avril 2017 en Assemblée Générale s'est prononcé favorablement pour modifier les statuts.

Monsieur le Maire a présenté la modification statutaire votée (nouveau périmètre suite à l'adhésion de 17 communautés de communes, introduction des compétences distribution publique de chaleur et de froid et éclairage public travaux neufs et entretien dédié aux EPCI, précision du cadre des activités annexes et complémentaires, représentation des EPCI par un délégué,

Voté à l'unanimité

Reconduction convention RPI et éléments afférents

Le RPI créé en 2013 est régi par une convention passée entre les communes de Montferrier et de Villeneuve d'Olmes. Elle précise notamment le fonctionnement, la participation financière des communes hors RPI, et toutes les dispositions liées au fonctionnement interne du RPI. Comme chaque année elle est reconduite.

Cette reconduction entraîne également la reconduction de la convention de mise à disposition d'un agent communal sur l'école de Villeneuve mais également la création de deux emplois contractuels à temps non complet au niveau de la Cantine et de l'ALAE.

Voté à l'unanimité

Transfert gestion plu

Le conseil municipal de Montferrier a voté le 10 juin 2016 le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. Au-delà du transfert de compétences, il s'agit de se prononcer sur le transfert de gestion afin de faciliter les procédures de paiement au niveau de la trésorerie.

Voté à l'unanimité

Délibération TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères)

La Mairie de Montferrier est propriétaire de plusieurs logements au niveau de la commune. A ce titre, elle règle des taxes d'enlèvement d'ordure ménagères qui ne sont pas couvertes par les provisions pour charges des locataires. Cette taxe fait partie des charges récupérables par le bailleur sur le locataire selon la loi. Désormais, et par souci d'équité et de justice sociale la Mairie récupérer l'intégralité de cette taxe due auprès des actuels locataires de logements municipaux. Il s'agit d'une taxe payée par tous et due par tous.

Voté à l'unanimité

Vente presbytère

Depuis de nombreuses années la municipalité s'interroge sur le devenir du presbytère. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition écrite d'acquisition du presbytère à hauteur de 40 000 € afin de revitaliser le village. Possible création de gîtes ou appartements locatifs. Le projet est actuellement à l'étude.

Voté à l'unanimité

Infos du Maire

Monsieur le Maire fait un point des affaires juridiques en cours et donne des précisions sur la procédure d'appel qui l'engage face à la SARL Vacances de l'Ours qui a décidé de relever l'appel. Il a également fait un point concernant les différents loyers impayés et la suite à donner face à un manque à gagner conséquent pour la commune.

Point Recrutement (Technique, ALAE)

Monsieur le Maire a informé des récents recrutements au niveau du service technique et de l'école. Le recrutement au niveau des services techniques intervient suite à un réel besoin déjà évoqué et développé lors de conseils précédents. Celui au niveau de l'école permettra d'avoir plus de flexibilité au niveau de la gestion du personnel qui fonctionne à flux tendu, et aidera à pallier les absences pour maladie. Ce contrat serait amené à intervenir lors de missions ponctuelles au niveau de la Mairie. Contrat avenir : Type de contrat financièrement très intéressant pour la collectivité (pris en charge par l'état à hauteur de 75% du salaire) la seule contre-partie, une nécessité de formation exigée.

Cahier des charges Concours d'architecte Monts d'Olmes CCPO

Dans le cadre de la politique de développement de la station des monts d'Olmes, un concours sur esquisse sera lancé. La réflexion sur le cahier des charges est en cours et mobilise la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, la Mairie de Montferrier et la SAVASEM. Il a donc été décidé de lancer un concours d'architecte sur esquisse. Les candidatures d'équipes pluridisciplinaires devront esquisser les contours de la station de demain.

La mission confiée consistera à réaliser, par le biais de la procédure de concours, une esquisse portant sur plusieurs volets

- **1^{er} volet : salle hors-sac, garage et bureaux techniques**
- **2^{ème} volet : embellissement du Front de neige**
- **3^{ème} volet : Requalification globale esthétique et fonctionnelle de la station**

De manière générale sur l'ensemble du périmètre bâti de la station, il s'agira de repenser l'agencement, les cheminements et les espaces publics de la station de manière à « scénariser » la progression aval-amont et amont aval (entrée de la station et mise en valeur des séquences bâties de bas en haut et de haut en bas), à qualifier les abords de la voirie et du bâti et à rendre au public l'espace de la station.

Point CTAP (Conférence territoriale de l'Action publique)

Monsieur le Maire a présenté le compte rendu des différentes CTAP auxquelles il a participé à la Région Occitanie à Toulouse et les potentiels dossiers qui pourraient intéresser la commune notamment le tourisme et les transports.

Point travaux (ateliers, chaufferie, zone 30, mobilier urbain)

Monsieur le Maire a informé son conseil municipal de la notification des travaux de rénovation des ateliers municipaux, et du remplacement de la chaufferie de l'école. Il en a profité pour faire un point sur les travaux en cours.

Point ANEM

Monsieur le Maire a fait passer à son conseil municipal le compte rendu de mi-mandat à l'ANEM et les différentes avancées obtenues. En effet le travail au sein de cette instance n'a pas été vain notamment au vu des avancées concrètes obtenues dans le cadre de la loi montagne. Les territoires de Montagne n'ont pas été oubliés !

Point PLU

Le cabinet chargé de l'élaboration du PLU il serait préférable.

Monsieur le Maire a proposé à son conseil municipal quelques modifications à opérer concernant les parcelles à urbaniser. Après réflexion il conviendrait de décaler l'urbanisation de la zone de Labarousse au profit de parcelles existant déjà au centre du village et desservies par les réseaux. Ce choix est plus judicieux puisqu'il permet de réinvestir les dents creuses du village et a un coût nul pour la collectivité puisque tous les réseaux sont déjà existants. Ce choix a été fait également au vu du manque de permis de construire recensé ces dix dernières années.

Orange 4G

Monsieur le Maire informe de la mise en service de la 4G. Ce nouveau réseau permettra aux Ferrimontains de bénéficier de débits dix fois supérieurs à ce que nous avons actuellement avec la 3G. Nous pourrons ainsi avoir accès en mobilité à des contenus en haute définition ainsi que de nombreux services innovants. Ceci sera possible par la bande 800MHZ. C'est une avancée considérable pour notre territoire qui va bénéficier du même débit que des métropoles.

J'aime mon village je le respecte.

Monsieur le Maire rappelle aux habitants que la collecte des Ordures Ménagères obéit à un calendrier préalablement déterminé. Pour le bien-être de tous et garantir une image de qualité de notre village chaque habitant est invité à respecter ces règles et notamment sortir ses poubelles jaunes le mercredi soir en prévision du passage du SMECTOM le jeudi.

En matière de déjections animales, merci aux propriétaires d'animaux de veiller à leur ramassage et ce, en vertu de l'arrêté municipal du 21 mai 2014